

# **SYNDICAT SUD-RAIL LYON**

**Comptes Annuels**  
**Exercice clos le 31 décembre 2024**

## SOMMAIRE DU RAPPORT

LE BILAN AU 31 DECEMBRE 2024 .....	2
LE COMPTE DE RÉSULTAT .....	3
ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS .....	4
Présentation des comptes .....	5
Règles et Méthodes Comptables.....	5
Changement de méthode de présentation .....	6
Tableau de détermination des ressources annuelles .....	6
Fait générateur retenu des cotisations.....	6
Contribution volontaire en nature.....	6

## LE BILAN AU 31 DECEMBRE 2024

ACTIF	2024			2023	PASSIF	2024	2023
	Brut	Amort/prov	Net	Net			
<b>Actif immobilisé</b>							
- Actif incorporel			0	0	- Fonds syndicaux sans droit reprise	196 207	192 326
- Actif corporel			0	0	- Réserves		
- Actif financier			0	0	- Report à nouveau		
					- Résultat de l'exercice	11 072	3 881
<b>Total (I)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>Total (I)</b>	<b>207 279</b>	<b>196 207</b>
<b>Actif circulant</b>					Provisions (II)	0	0
- Stocks			0	0			
- Avances, acptes versés			0	0	<b>Dettes</b>		
- Créances clients			0	0	- Emprunts et dettes assimilées		
- Autres			0	0	- Avances et acomptes reçus		
Valeurs mobilières placement			0	0	- Dettes fournisseurs, cpts rattachés		
Disponibilités	207 279	0	207 279	196 207	- Dettes fiscales et sociales		
Caisse			0	0	- Autres dettes		
<b>Total (II)</b>	<b>207 279</b>	<b>0</b>	<b>207 279</b>	<b>196 207</b>	<b>Total (III)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Charges constatées d'avance (III)			0	0	Produits constatés d'avance (IV)	0	0
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>	<b>207 279</b>	<b>0</b>	<b>207 279</b>	<b>196 207</b>	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)</b>	<b>207 279</b>	<b>196 207</b>

## LE COMPTE DE RÉSULTAT

CHARGES	2024	2023	PRODUITS	2024	2023
<b>Charges d'exploitation</b>			<b>Produits d'exploitation</b>		
Achats			Cotisations	94 655	87 931
Variations de stocks achats			Subventions		
Achats d'approvisionnement	4 068	6 925	Autres produits	4 060	2 914
Variations de stocks			Transfert de charges		
Autres charges externes	38 481	38 673	Reprises des amortissements, provisions		
Impôts, taxes et versements assimilés					
Salaires et traitements			<b>Total (I)</b>	<b>98 715</b>	<b>90 845</b>
Charges sociales			Produits financiers (II)	2 215	1 363
Dotations aux amort. et aux prov.			Produits exceptionnels (III)	0	57 069
Autres charges	47 309	32 283			
<b>Total (I)</b>	<b>89 859</b>	<b>77 881</b>	<b>Total des produits (I+II+III)</b>	<b>100 930</b>	<b>149 276</b>
Charges financières (II)					
Charges exceptionnelles (II)	0	67 514			
<b>Total des charges (I+II+III)</b>	<b>89 859</b>	<b>145 395</b>			
Solde créditeur : <b>Excédent</b>	<b>11 072</b>	<b>3 881</b>	Solde créditeur : <b>Déficit</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>100 930</b>	<b>149 276</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>100 930</b>	<b>149 276</b>

## ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

### SOMMAIRE

Renseignements	Ordre de Présentation	Objet du renseignement	Informations		
			Produites	N/S	N/A
D' ordre général	1-2	- Modes et méthodes d'évaluation	x		
	3-4	- Changement de méthode	x		
	5	- Informations complémentaires	x		
Concernant uniquement des rubriques du bilan actif	6	- Mouvements de l'actif immobilisé			x
	7-8	- Méthodes de calcul des amortissements et des provisions			x
	12	- Charges constatées d'avances			x
	10	- Produits à recevoir sur créances			x
Concernant uniquement des rubriques du bilan passif	13	- Produits constatés d'avance			x
	11	- Charges à payer sur dettes			x
	15	- Suivi des fonds dédiés			x
	16	- Variation des fonds associatifs			x
Concernant des rubriques du bilan Actif et Passif	9	- Echéances des créances et des dettes			x
Concernant uniquement des rubriques de charges et autres	14	- Effectifs			x
	18	- Etat des subventions			x
	17	- Contribution volontaire en nature	x		

*N/S – Non Significatif*

*N/A – Non applicable*

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2024, dont le total est de **207 279 €** et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total est de **100 930 €** et dégageant un excédent de **11 072 €**.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024

## **Présentation des comptes**

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat
- l'annexe.

Ces documents forment un tout et sont certifiés en tant que tels.

Leur présentation est faite de manière comparative ; en face des comptes de l'exercice, sont donnés en rappel les comptes de l'exercice précédent.

## **Règles et Méthodes Comptables**

(Décret n°83-1020 du 29-11-1983, articles 7.21.24 début 24-1.24-2. et 24-3)

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux dispositions des règlements 99-01 et 99-03 du CRC relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et au plan comptable général de ces dernières et CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales.

## **Convention de principe**

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

## **Immobilisations**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

## **Amortissements et immobilisations**

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon la méthode linéaire et suivant la durée de vie prévue des biens.

- Logiciels, licences et autres : 1 à 3 ans
- Installations générales et agencements : 5 à 10 ans
- Matériel de bureau & informatique : 1 à 5 ans
- Mobilier : 5 à 10 ans

## Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'a été opéré au cours de l'exercice.

## Tableau de détermination des ressources annuelles

Conformément au décret n°2009-1665 du 28 décembre 2009 relatif à l'établissement, à la certification et à la publicité des comptes des syndicats professionnels de salariés ou d'employeurs et de leurs unions et des associations de salariés ou d'employeurs mentionnés à l'article L.2135-1 du code du travail.

Le détail des ressources est le suivant :

<b>Ressources de l'année</b>	<b>2024</b>
Cotisations reçues	94 655
- reversements de cotisations	44 731
Subventions reçues	
Autres produits d'exploitation	4 060
Produits financiers perçus	2 215
<b>Total ressources</b>	<b>56 199</b>

## Fait générateur retenu des cotisations

Conformément au CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales et au regard des modalités de recouvrement des cotisations des adhérents, le syndicat a retenu comme fait générateur l'encaissement des cotisations reversées au cours de l'exercice N.

## Contribution volontaire en nature

Conformément au règlement du CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009, le Syndicat a engagé une démarche d'évaluation des contributions en nature, moyens humains et matériels, dont elle bénéficie pour son fonctionnement au quotidien qui se traduit par :

- Un local (y compris fluides) mis à disposition par la SNCF, conformément aux statuts des conventions collectives entre la SNCF et son personnel RH0001 article 11
- L'équivalent d'un temps plein détaché par la SNCF, conformément au RH 0090